



ARMENTIÈRES
L'audace des transitions

Envoyé en préfecture le 08/07/2024

Reçu en préfecture le 08/07/2024

Publié le

S²LOW

ID : 059-215900176-20240704-DE24069-DE

**EXTRAIT DU
REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS**

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du : 4 juillet 2024
Convocation du : 28 juin 2024
Conseillers en exercice : 35
Conseillers présents : 25

L'AN DEUX MILLE VINGT QUATRE, le quatre juillet à dix neuf heures trente, les membres du Conseil Municipal de la Ville d'ARMENTIÈRES se sont réunis à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Bernard HAESBROECK, Maire.

PRÉSENTS : Bernard HAESBROECK, Jean-Michel MONPAYS, Sylvie GUSTIN, Arnaud MARIÉ, Céline LEROUX, Laurent DERONNE, Jean-Louis MERTEN, Martine DUBREU, Rut LERNER-BERTRAND, Valérie PRINGUEZ, Philippe CATTOIRE, Alexis DEBUISSON, Dominique BAILLEUL, Véronique NAEYE, Carole CASIER, Pierre VANNESTE, Cristiane DELESTREZ, Philémon BRUNET, Michel PLOUY, Jean-Jacques DERUYTER, Caroline BAURANCE, Bruno VANGAEVEREN, Benjamin TISON-BEERNAERT, Mylène MERAD, Mélanie DEZEURE.

EXCUSES AYANT DONNE POUVOIR : Catherine DE PARIS, Hugues QUESTE, Martine COBBAERT, Thomas BLACTOT, Ibtissam MARZAK-AFFAOU, Lahcem AIT EL HAJ, Rut LERNER-BERTRAND (pour les délibérations DE24.068 et DE24.069), Grégory PICKEU, Pierre VANNESTE (à partir de la délibération DE24.091) Sophie TANGHE, Hans LANDLER, Désiré BAILLON, ont délégué respectivement pour les représenter Bernard HAESBROECK, Jean-Michel MONPAYS, Sylvie GUSTIN, Céline LEROUX, Laurent DERONNE, Jean-Louis MERTEN, Martine DUBREU (pour les délibérations DE24.068 et DE24.069), Pierre VANNESTE (jusqu'à la délibération DE24.090), Rut LERNER-BERTRAND (à partir de la délibération DE24.091), Philémon BRUNET (à partir de la délibération DE24.091), Arnaud MARIÉ, Jean-Jacques DERUYTER, Michel PLOUY, conformément à l'article L.2121.20 du Code Général des Collectivités Territoriales.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Philémon BRUNET

DE24.069

PERSONNEL COMMUNAL
TABLEAU DES EFFECTIFS
CRÉATIONS DE POSTES

Autorisation – Approbation

038

Afin de tenir compte des besoins de la Ville, il est proposé de procéder aux créations de postes suivantes :

CRÉATIONS DE POSTES

CATÉGORIE A

- 2 postes d'attaché principal à temps complet
- 1 poste d'attaché à temps complet

CATÉGORIE B

- 2 postes de rédacteur principal de 1ère classe à temps complet
- 1 poste de rédacteur principal de 2ème classe à temps complet
- 3 postes de rédacteur à temps complet
- 1 poste de technicien à temps complet
- 1 poste d'animateur à temps complet
- 1 poste d'assistant de conservation principal de 1ère classe à temps complet
- 1 poste d'assistant de conservation à temps complet
- 1 poste d'assistant d'enseignement artistique principal de 1ère classe à temps complet
- 1 poste d'assistant d'enseignement artistique principal de 1ère classe à temps non complet à raison de 8 heures hebdomadaires (danse jazz)
- 1 poste d'assistant d'enseignement artistique principal de 1ère classe à temps non complet à raison de 8 heures hebdomadaires

CATÉGORIE C

- 1 poste d'adjoint administratif principal de 1ère classe à temps complet
- 1 poste d'adjoint administratif principal de 2ème classe à temps complet
- 4 postes d'agent de maîtrise principal à temps complet
- 5 postes d'agent de maîtrise à temps complet
- 3 postes d'adjoint technique principal de 1ère classe à temps complet
- 3 postes d'adjoint technique principal de 2ème classe à temps complet
- 1 poste d'adjoint d'animation principal de 1ère classe à temps complet
- 1 poste d'adjoint d'animation principal de 2ème classe à temps complet
- 1 poste d'adjoint d'animation à temps complet
- 1 poste d'agent spécialisé des écoles maternelles principal de 2ème classe à temps complet
- 1 poste d'adjoint du patrimoine principal de 1ère classe à temps complet
- 1 poste de brigadier chef principal à temps complet

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'approuver la modification du tableau des effectifs.

ADOPTÉE A LA MAJORITÉ

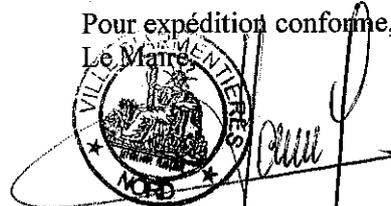
- 27 voix pour : groupe « Aimer Armentières et Agir pour l'Humain »
- 06 abstentions : groupe « Armentières avec Fidélité et Bon Sens »
- 02 voix pour : groupe « Armentières en Tête ! »

Ainsi fait et délibéré
comme ci-dessus,



Philémon BRUNET
Conseiller Municipal
Secrétaire de Séance

Pour expédition conforme,
Le Maire



Bernard HAESBROECK
Vice-Président de la Métropole
Européenne de Lille